La lettre d'information de SÉOLIS
Mai Août 2023

TOUT PRÈS

Séolis
SIEDS | Energies • Services

À PROPOS

Les économies d'énergie, c'est toute l'année !

Les beaux jours sont là, il fait chaud… pour autant, notre consommation d'énergie ne baisse pas franchement ! En cause, de plus en plus d'appareils électriques à la maison, mais aussi de gros consommateurs comme les climatiseurs, les pompes de piscine…

Et si nous agissions pour réduire notre consommation ? La clé : isoler ! Un logement bien isolé laisse moins entrer la chaleur en été et le froid en hiver. Sachez aussi qu'une bonne aération et un brassage de l'air permettent d'éviter bien souvent de recourir à la climatisation.

Veillez aussi au bon dimensionnement des pompes de filtration de votre piscine et aux durées de fonctionnement, souvent trop importantes !

De son côté, SÉOLIS se mobilise afin de vous aider à réaliser des économies et à goûter un meilleur confort :

> Reconduction de l'opération « isolation ».

> Lancement de l'opération « chauffage ».

SÉOLIS, votre énergie est ici !

Maxime Outhier
Directeur commercial

LE CHIFFRE

Près de
46 971
appels téléphoniques reçus pour le 1er trimestre 2023

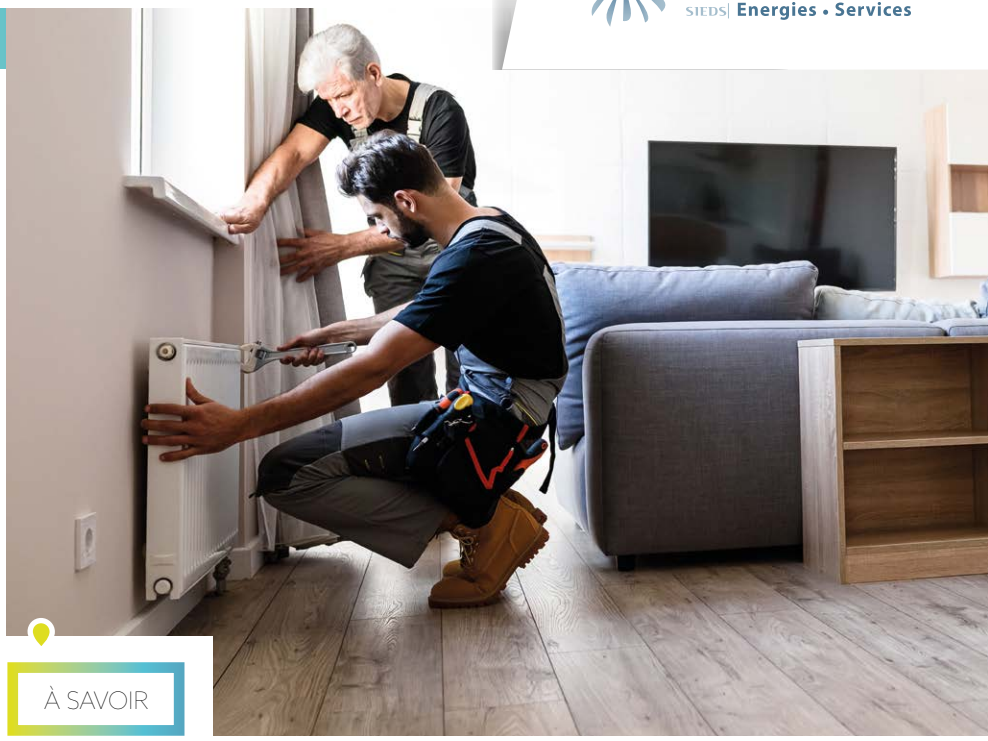

À SAVOIR

Opération « chauffage » de SÉOLIS : profitez-en !

Vous souhaitez remplacer votre système de chauffage par une installation moins énergivore et diminuer ainsi votre facture d'énergie ? SÉOLIS vous accompagne et finance en partie votre installation.

Cette offre s'adresse à tous les ménages, propriétaires d'une maison individuelle, existante depuis plus de 2 ans, ou locataires (avec accord du propriétaire), sans conditions de ressources. Les travaux sont réalisés par des professionnels partenaires de SÉOLIS qualifiés RGE (Reconnus Garants de l'Environnement).

Envie d'en profiter ? Contactez-nous par mail à cee@seolis.net, en précisant votre projet, votre nom et prénom et vos coordonnées.

Pour en savoir plus, retrouvez les détails sur le **dépliant joint**. Cette opération spécifique est financée par SÉOLIS dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) : la prime SÉOLIS est calculée en déduction du montant TTC de la facture.

L'opération « chauffage » est une aide financière pouvant atteindre 5 000 € pour le remplacement d'une chaudière à énergie fossile (charbon, gaz ou fioul) par une installation performante de chauffage d'origine renouvelable (pompe à chaleur, chaudière biomasse, système solaire). Ces équipements peuvent également être éligibles à MaPrimeRenov' (sous conditions).

Opération valable pour toute demande reçue par SÉOLIS à partir du 15 mai 2023.

L'opération « isolation » (combles perdus, aménageables, planchers bas et murs par l'intérieur) est prolongée jusqu'au 31 décembre 2024.

Retrouvez toutes les précisions sur : **www.seolis.net**
> rubrique Particulier > Économies d'énergie > Spécial isolation

EN CLAIR

Le long chemin de l'électricité

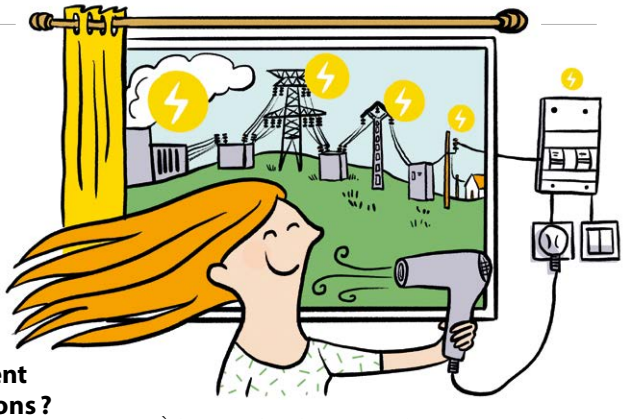

L'électricité est partout dans notre vie, mais comment arrive-t-elle dans nos maisons ?

L'électricité ne se stocke pas (sauf en petite quantité dans des piles ou batteries) : il faut donc, au quotidien, adapter la production en fonction de la consommation. La production d'électricité est assurée en grande majorité par les centrales nucléaires, ainsi que par les énergies fossiles (charbon, gaz et fioul) et, de plus en plus heureusement, par les énergies renouvelables : solaire, éolien, hydraulique, biomasse. **Une fois produite, l'électricité empreinte le réseau des lignes électriques sur l'ensemble du territoire**.

À l'approche des zones de consommation, l'énergie électrique est abaissée en haute tension HTA (20 000 V) grâce à des postes de transformation. La tension est ensuite progressivement abaissée pour que **l'électricité basse tension arrive dans nos maisons : 230 V monophasé ou 400 V triphasé**. Pour que cette électricité puisse être consommée, le gestionnaire de réseau doit installer un disjoncteur afin de sécuriser votre installation : en cas de surcharge électrique, il coupera automatiquement l'alimentation.
Au bout de ce long chemin, il ne vous reste plus qu'à actionner les interrupteurs ou à brancher vos appareils !

POUR INFO

Travaux à proximité des lignes électriques

Important ! Pour tout type d'entretien (élagage par exemple) ou de travaux aux abords d'une ligne électrique, n'oubliez pas de faire une **Déclaration de Travaux ou d'Intention de Commencement des Travaux (DT-DICT) au moins 15 jours avant le début des travaux**. Après étude de votre déclaration, une mise en sécurité du réseau sera effectuée, si nécessaire, pour que vous puissiez réaliser vos travaux en toute sécurité. Déclaration à faire auprès du gestionnaire de réseau.

Chèque énergie : privilégiez la préaffectation

Vous êtes bénéficiaire du chèque énergie ? Demandez à ce qu'il soit automatiquement déduit de votre facture pour les années à venir ! Cela vous évite de refaire les démarches. Comment ?

- En cochant la case « préaffectation » sur le chèque énergie avant de l'envoyer à SÉOLIS.
- En vous rendant sur le site Internet www.chequeenergie.gouv.fr

Pour créer votre compte bénéficiaire, il vous suffit de renseigner le numéro fiscal (code à 13 chiffres) indiqué sur votre avis d'imposition.

N'attendez plus ! Cette démarche est simple et rapide.

TOUT PRÈS DES PROS

Bouclier tarifaire pour faire face à la hausse des prix de l'électricité

*Depuis le 1er février 2023, pour faire face à la crise énergétique et à l'augmentation des prix de l'électricité, le Gouvernement a prolongé le « bouclier tarifaire ». **Il concerne les particuliers, mais aussi les petites collectivités territoriales et les Très Petites Entreprises (TPE*) ayant souscrit un contrat d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA.** Ce bouclier permet le plafonnement de la hausse des tarifs réglementés de vente de l'électricité à 15 % en moyenne. Renseignez-vous : nos conseillers sont à votre écoute pour répondre à vos questions et vous guider.*

**TPE : entreprise de moins de 10 salariés avec un chiffre d'affaires annuel, recette ou bilan inférieur à 2 millions d'euros.*

Performance énergétique de vos équipements et de vos bâtiments : parlons-en !

*Changement d'éclairage, de système de chauffage, système de récupération de chaleur… **SÉOLIS vous accompagne dans vos travaux d'efficacité énergétique** éligibles au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie. **Faites-nous part de vos besoins par mail : cee@seolis.net***

***Crédit d'impôt** : les TPE/PME qui réalisent des travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment à usage tertiaire peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 30 % pour les dépenses engagées entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2024.*

Pour en savoir plus : https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F35585

ÉCO & LOGIQUE

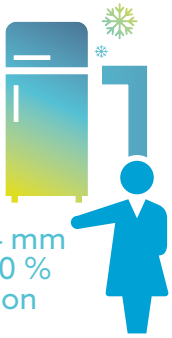

Dégivrez régulièrement vos appareils : 4 mm de givre, c'est 30 % de consommation en plus !

Séolis SIEDS Energies • Services
L'énergie est notre avenir, économisons-la !
336 avenue de Paris - CS 98536
79025 NIORT Cedex

Nos conseillers à votre écoute du lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30
PARTICULIERS
N°Cristal 0 969 397 901
APPEL NON SURTAXE
PROFESSIONNELS
N°Cristal 0 969 397 902
APPEL NON SURTAXE

Directeur de Publication : *Catherine Cousinard*
Rédactrice en chef : *Lydie Clisson*
Crédit photos : *© Shutterstock*
Maquette et illustration : *RC2C*
Dépôt Légal : *ISSN 2425-2727*
Les informations contenues dans cette lettre ne sont pas contractuelles.

SAEML à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 72 116 000 €
RCS Niort 492 041 066

afaq QSE Qualité Sécurité Environnement AFNOR CERTIFICATION ISO 9001 - ISO 45001 ISO 14001

D-SB-LT-34